



## Compte-rendu CAP des Ingénieurs d'Etude - 22 novembre 2016

Cette CAP avait pour principal objectif l'examen des promotions.

Comme de coutume nous avons également été sollicités sur quelques mouvements. A ce sujet il faut noter que tous les mouvements impliquant un changement de résidence, même au sein d'une même établissement (on pense aux DRAC fusionnées), doivent être affichés à la BIEP et passer devant la CAP.

Nous avons également profité de cette rencontre avec l'administration pour essayer d'obtenir des informations sur la façon dont seraient affectés les lauréats des récents concours (Sauvadet, externe, interne). Sujet ô combien sensible actuellement.

### **Promotions, toujours trop d'agents bloqués.**

Pour mémoire le corps des IE est composé de 202 agents : 116 en 2<sup>ème</sup> classe, 66 en 1<sup>ère</sup> classe et 20 hors classe.

#### Promotions au choix AI - IE

Deux de nos collègues AI seront accueillis dans le corps des IE. Bienvenue à eux. Mais on ne peut oublier les 42 AI restants, tous promouvables ! 7 sont au 15<sup>ème</sup> échelon, certains depuis plus de 10 ans...Le rallongement de la grille, la faisant passer à 16 échelons, ne saurait compenser cette situation.

#### Promotions 2<sup>ème</sup> – 1<sup>ère</sup> classe

73 agents de ce grade sont promouvables, parmi lesquels pas moins de 25 bloqués au 13<sup>ème</sup> et dernier échelon. Sept IE ont atteint cet échelon depuis plus de 10 ans et deux depuis plus de 7 ans. Cette année le passage en 1<sup>ère</sup> classe a pu bénéficier à 10 de nos collègues. Six de ces promus avaient déjà atteint le dernier échelon, dont un depuis plus de 7 ans.

#### Promotions 1<sup>ère</sup> classe – Hors classe

22 agents pouvaient prétendre au passage au grade hors classe pour seulement 2 postes et rejoindre les 19 IE déjà dans ce grade.

## **Le concours d'IE, ça patasse. Des modalités d'affectation encore non réglées ! Les représentants du personnel présentent une motion.**

Le concours d'IE promis de longue date était attendu avec impatience. Mais notre déception est grande par rapport à ce qui avait été promis<sup>1</sup>.

Les résultats de ce concours d'IE ont été promulgués dans le courant de la deuxième quinzaine de septembre. Début octobre le MCC a demandé aux lauréats de la liste principale (interne et externe) de faire remonter leurs souhaits d'affectation. Depuis, plus rien ou presque. Silence radio pour les lauréats. Cette situation semble due au fait que les décisionnaires sont multiples. Au moins trois entités de l'administration centrale sont concernées : le DAT (département de l'action territoriale), qui veille sur les plafonds d'emploi des DRAC ; le SRH qui nomme, gère les agents et qui va se charger de la délicate étape que va constituer la reconstitution des carrières ; les « services métiers » (Sous-direction de l'archéologie – SDA – par exemple). Il semblerait que ces différents acteurs n'aient encore pas véritablement discuté ensemble de la façon d'envisager les suites à donner au concours.

A l'occasion de la CAP, les différents siégeants de l'administration n'ont pas pu (ou su) nous donner beaucoup de précisions. Nous avons quand même appris que le ministère envisage d'effectuer une vague de nominations pour le début du mois de février. L'idée serait de prendre en premier les internes et externes de la liste principale, puis par la suite de nommer les lauréats de la liste complémentaire interne. Par la suite, en fonction des besoins ce sera au tour des externes de la liste complémentaire de pouvoir envisager rejoindre le corps.

Concernant les affectations, actuellement rien ne semble figé ou avoir été acté. Les régions dans lesquelles il a d'ores et déjà été annoncé l'arrivée de nouveaux IE, soit par concours externe, soit par promotion sur place de lauréats du concours interne, ont sans doute pris leurs désirs pour la réalité.

En effet, il nous a été indiqué que la « carte des besoins » serait définie en fonction de la liste des postes d'IE publiés à la BIEP ces derniers 18 mois et qui seraient restés vacants. Cette méthode, discutable quant à sa pertinence, pourrait permettre à l'administration d'éviter de devoir republier les postes à ouvrir à la BIEP, d'attendre et voir si quelqu'un postule et s'il n'y a personne de pouvoir enfin y affecter un lauréat.

Il nous a aussi été rappelé qu'il ne fallait surtout pas confondre concours interne et promotion sur place. La règle étant qu'un lauréat d'un concours, même passé en interne, ne reste pas sur son poste d'origine. Il faudra cependant voir à l'usage ce qui se fera.

Depuis la CAP tout à peut être évolué car le vendredi 25 novembre devait se tenir une première réunion entre DAT, SRH et SDA (et peut-être d'autres). L'objectif étant de clarifier les principes devant guider les affectations. Pour le moment nous ne savons pas ce qui s'y est dit et si des décisions ont pu être arrêtées.

Le problème actuel réside en grande partie dans le fait que les profils de poste n'ont pas été publiés avant le concours. Il y a un an, l'administration nous avait assuré que cela serait fait et que nous en serions informés. Cela n'a malheureusement pas été le cas. Nous espérons que les tergiversations auxquelles nous assistons ne pousseront pas nombre de lauréats à renoncer au bénéfice du concours.

Quoi qu'il en soit nous suivrons cela attentivement et nous vous tiendrons informés. N'hésitez pas non plus à nous contacter.

<sup>1</sup> Voir texte en fin de compte-rendu.

## **RIFSEEP, vigilance.**

Pour le moment sur ce front c'est encore calme, mais cela ne saurait durer. Le RIFSEEP<sup>2</sup>, devrait entrer en vigueur chez les IE (et autres personnels de la filière scientifique et technique) au début de l'été 2017 et remplacer la quasi totalité de notre système de primes et indemnités actuel. Il s'agit d'une nouvelles déclinaison de la prime fonction résultat (PFR) envisagée lors de la RGPP. Le RIFSEEP sera alimenté par deux indemnités distinctes : l'IFSE et le CIA.

L'IFSE, pour « indemnité fonction sujétion », constituera l'essentiel de l'apport financier. Elle dépendra de vos fonctions, de ce qu'il y aura de marqué sur vos fiches de postes. Cela déterminera votre classement dans un groupe. A chaque groupe sera attribué un plafond financier annuel et le pourcentage d'agents pouvant s'y trouver rattaché. Inutile de vous dire que le groupe I (le mieux loti financièrement) ne sera réservé qu'à un faible nombre d'agents (sans doute pas plus de 10%).

Le CIA, ou complément indemnitaire annuel, est ... facultatif. Il dépendra de votre engagement professionnel et de votre manière de servir. Ou plus exactement de la façon dont vos supérieurs jugeront cet engagement et la façon dont vous aurez atteint les objectifs fixés dans les fiches annuelles d'évaluation.

Pour les IE le MCC regarde ce qui se passe actuellement au MENESR<sup>3</sup>, notre corps étant interministériel. Une des question qui taraude l'administration est de savoir combien il y devra y avoir de « groupes fonction » chez les IE et sur la base de quels critères les différencier. A titre d'exemple nous vous invitons à aller voir comment le CNRS a procédé et à essayer de vous classer dans un de ses trois groupes<sup>4</sup>. Ca fait réfléchir...

L'administration nous a annoncé la mise en place de groupes de travail sur ce sujet dans les semaines qui viennent. Nous en manquerons pas de vous tenir informés de l'avancement de ces travaux.

Pour ceux qui souhaiteraient en savoir plus le site de la DGAFP<sup>5</sup> donne la

\*\*\*\*\*

---

<sup>2</sup> RIFSEEP = régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

<sup>3</sup> Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

<sup>4</sup> <http://maremuneration.cnrs.fr/les-groupes-de-fonctions>

[https://www.dgdr.cnrs.fr/drh/omes/documents/pdf/REFERENS3\\_CartographiesBAP\\_2016.pdf](https://www.dgdr.cnrs.fr/drh/omes/documents/pdf/REFERENS3_CartographiesBAP_2016.pdf)

<http://metiersit.dsi.cnrs.fr/index.php?page=cartofamille&codeBAP=D&codeFamille=E&idFamillePro=30>

<sup>5</sup> <http://www.fonction-publique.gouv.fr/nouveau-regime-indemnitaire-rifseep>

## Pour Mémoire

### Mouvements

NOM-Prénom	Précédente affectation	Future affectation	Observations
ROBERT Gwenola	DAC Martinique	DAC Guadeloupe	Mutation
DELRIEU Fabien	DRAC ARA (site Lyon)	DRAC ARA (site Clermont-Ferrand)	Mutation
HANNOIS Philippe	IE – DRAC HAUTS-DE-FRANCE (site de Lille)	DRAC HAUTS-DE-FRANCE (site de Lille)	

### Promotion au choix d'AI dans le corps des IE

NOM Prénom de l'agent	Service d'affectation de l'agent
TAILLARD Géraldine	SG / SDSI – Bureau des services aux utilisateurs
ZVEGUINZOFF Marina	DGPAT / EP- MUCEM

### Avancements dans le grade d'IE de 1ère classe

NOM Prénom de l'agent	Service d'affectation de l'agent
ANNOEPEL Sophie	DGPAT / EP- Musée National Picasso
BERNARD Hélène	DGPAT / SCN- DRASSM Marseille
DE LABRIFFE Pierre-Arnaud	DRAC OCCITANIE
GASSIES Eric	DAC GUYANNE
JANTZEN Hélène	DRAC IDF - CRMH
LEROY Gilles	DRAC HAUTS-DE-FRANCE
LOHRO Thierry	DRAC BRETAGNE
MILLE Benoît	DGPAT / SCN-C2RMF
REDIEN Christine	DRAC NOUVELLE-AQUITAINE
TROUPENAT Fabrice	DGPAT / EP- Orsay

### Avancement dans le grade d'IE hors classe

NOM Prénom de l'agent	Service d'affectation de l'agent
ARNAUD Annick	DGPAT / MAD CNRS - LAHIC
POUSSIN-PERNET Catherine	SG / SCP CI – Mission de la politique documentaire

**Communiqué des représentants du personnels lors de la CAP des Ingénieurs d'études du 22 novembre 2016**  
(SNAC-FSU, CGT-Culture, SUD-Culture)

Les représentants du personnel de la CAP des IE tiennent à faire part de leur grande déception suite à l'issue des concours d'IE 2016.

Nous tenons à rappeler que ces concours sont l'aboutissement de la volonté de la Ministre Aurélie Philipetti, qui, suite au Livre Blanc de l'Archéologie Préventive, en 2013, souhaitait un net renforcement des services déconcentrés de l'archéologie. Ce renforcement est rendu encore plus nécessaire suite à la loi CAP de l'été 2016, qui alourdi encore les missions des services régionaux de l'archéologie.

Or, après ce concours tant attendu, le constat est douloureux :

- 1/ le nombre de nouveaux IE est bien insuffisant, et bien en deçà des annonces et des attentes ;
- 2/ tant l'organisation de ce concours et que les choix qui ont guidés ses modalités apparaissent comme fort critiquables.

L'engagement du MCC avait été acté dans le sens d'un net renforcement des SRA : au mieux ce sera seulement le recrutement "net" d'une quinzaine de postes d'archéologues :

19 archéologues reçus au concours externe, 9 au concours interne, mais 3 reçus à la fois en interne et en externe, auxquels il faut ajouter 2 à 4 candidats reçus au concours externe mais refuseront très probablement le bénéfice du concours au vu des propositions de postes pressentis. Il y aurait donc bien 26 nouveaux IE de la filière SHS mais probablement la moitié de candidats internes.

Nous ne pouvons que nous féliciter que des collègues bénéficient du concours interne pour voir enfin évoluer leur carrière, mais en ce n'est pas ces recrutements internes qui permettront un réel renforcement des services, puisque la plupart exercent déjà le travail dans les services.

Ce concours ne fera donc qu'un peu atténuer l'érosion des effectifs due aux départs à la retraite, particulièrement nombreux depuis 5 ans, mais il ne renforcera pas les services régionaux de l'archéologie.

**Vos représentants SUD Culture à la CAP des IE :**

- Titulaire : Pierre-Arnaud de LABRIFFE (DRAC Occitanie),  
[pierre-arnaud.de-labriffe@culture.gouv.fr](mailto:pierre-arnaud.de-labriffe@culture.gouv.fr)

- Suppléant : Christian STOUVENOT, (DAC Guadeloupe),  
[christian.stouvenot@culture.gouv.fr](mailto:christian.stouvenot@culture.gouv.fr)

